

LA CORRÈZE LIBRE

ORGANE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LIBERATION NATIONALE

La Révolution par la Loi

Hier, Président du Conseil National de la Résistance, aujourd'hui, ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault fut initiateur et témoin de la révolution contre historique, au Palais Chaillot, de la Nation française et du général de Gaulle qui pendant quatre ans, concrétisa la France aux yeux du monde...

Ces titres assurent à notre éminent confrère — nous ne pouvons oublier qu'il fut avant la guerre un brillant journaliste — une autorité que personne ne s'avisait de lui contester.

Aussi peut-on attribuer tout le prix qu'il se doit à ses déclarations et considérer comme un mot d'ordre son fameux :

« Nous ferons la révolution dans la loi ».

Il nous faut — tout le monde est d'accord sur ce point — une révolution; une vraie révolution qui aboutisse aux transformations profondes de la structure politique, économique et sociale que chacun souhaite, et non pas à une agitation, à des troubles qui ne pourraient qu'être néfastes à un pays comme le nôtre, profondément bouleversé par quatre années d'oppression brutale, et privé de la majeure partie de ses forces vives.

Or, une révolution comme celle que toute la France souhaite, ne peut vraiment se faire que par la loi;

la loi qui, née des institutions démocratiques porte en elle la garantie même de ces institutions;

la loi qui, barrant la route aux impulsions désordonnées et irresponsables, assure la défense de la souveraineté du peuple;

(Voir la suite en 4^e page).

M. MAURICE CHANTELAUZE Préfet de la Corrèze

M. Maurice Chantelauxe, notre nouveau préfet, est originaire de la Haute-Loire où il jouit d'une haute autorité morale et de l'estime de ses compatriotes.

Depuis de nombreuses années investit du double mandat de maire et de conseiller général de La Chaise-Dieu, il a été l'un des animateurs de l'électrification agricole rurale de cette région montagneuse.

Son activité et sa compétence en matière de collectivité rurales électriques, ont valu d'être appelé à siéger au Comité départemental de la Fédération Nationale des Collectivités rurales électriques.

Formé à l'école de l'Industrie et du Commerce, M. Chantelauxe fait partie, avant la guerre, en qualité de membre correspondant du Comité National des Conseillers du Commerce.

de profondes et saines convictions républicaines, M. Chantelauxe, dès sa prise de contact avec la Corrèze, s'est acquis, par son discours et sa proclamation de très vives sympathies.

Nous sommes persuadés qu'il saura justifier pleinement toute la confiance que, d'ores et déjà, les populations Corréziennes ont placée en lui.



Sa proclamation à la population

Voici le texte qu'au lendemain de son installation, M. Chantelauxe a fait apposer dans tout le département :

Corréziens,

Afin de compléter les déclarations faites par moi lors de mon installation dans les fonctions de Préfet, je tiens à vous préciser :

D'abord que mon plus entier dévouement vous est totalement acquis. M'appuyant sur le pur patriotisme dont vous avez donné la preuve, je suis sûr que vous faciliterez la lourde tâche qui m'incombe.

Depuis un mois la Corrèze est libérée. Sous la vive et clairvoyante impulsion du Comité départemental de Libération, d'importantes décisions ont déjà été prises.

En complète et entière collaboration avec cette assemblée, je vais poursuivre l'accomplissement de l'œuvre de régénération de la France.

Les traîtres et collaborateurs seront inlassablement poursuivis et jugés. Il en sera de même des profiteurs de tous ordres.

L'épuration sera conduite sans faiblesse, avec toute justice. Notamment les administrations seront débarrassées des fonctionnaires indignes.

Les Municipalités seront organisées selon les directives gouvernementales en accord avec les C.L.L. Ensuite les listes électorales (hommes et femmes) seront établies de façon à redonner la parole à la volonté populaire.

(Voir la suite en 3^e page).

AUX COMMUNES

M. W. CHURCHILL a déclaré que la France devait être présente aux négociations concernant l'Allemagne

Jeudi, M. Winston Churchill, chef du gouvernement britannique, prenant la parole à la Chambre des Communes, a passé en revue la situation militaire et dressé un tableau complet des opérations, tant sur le front de l'Ouest, qu'en Italie, dans les Balkans, sur le front de l'Est et contre le Japon, apportant aux parlementaires des précisions très détaillées.

Certaines sommités militaires — a-t-il déclaré à la fin de cette partie de son exposé — prévoient la fin de la guerre pour les derniers jours de 1944... rien ne permet d'être affirmatif.

Puis, il a consacré une large partie de son discours — qui ne dura pas moins de deux heures — à la France et a dit notamment :

« Aucun événement n'a donné à la Grande-Bretagne une joie plus profonde, que le magnifique spectacle de la France libérée de la domination teutonienne, sous laquelle elle souffrait depuis quatre années.

Il y a maintenant plus de quarante ans que j'ai eu la conviction que le sort de la Grande-Bretagne et celui de la France étaient intimement liés et que tous mes efforts devaient tendre à les unir par des alliances et des traités.

Je crois que je puis me vanter d'être resté fidèle à cette idée non seulement avant et pendant la dernière guerre, mais aussi pendant les années inquiétantes qui ont séparé les deux guerres, même au moment où nos deux pays se trouvaient en désaccord.

Je n'oublie pas que nous avons commis des fautes entre ces deux guerres, que d'autres puissances aussi en ont commis. Je sais que les Etats Unis n'ont pas ratifié la déclaration du président Wilson qui devait protéger la France contre les agressions allemandes en garantissant ses frontières du Rhin.

Je pense à tout cela et à bien d'autres choses encore; j'éprouve pour la France la plus grande sympathie.

On se souviendra que nous avons déclaré au gouvernement français, en juin 1940, que nous ne lui ferions pas grief de conclure...

re une paix séparée, à condition que la flotte française vienne combattre à nos côtés. Nous avons dans nos archives la proposition que nous avons faite alors à la France...

» Je n'éprouve donc rien d'autre que sympathie et compréhension pour le peuple français privé des moyens de résister.

» Après beaucoup de souffrances et après les difficultés, des hommes libres ont pu enfin frapper pour obtenir la libération de leur pays. Pour moi, j'ai toujours senti que le cœur de la nation française était solide et franc. Je garde la conviction qu'avec l'effort de l'Angleterre, la France regagnera sa place de grande nation.

» Il y a longtemps que nous attendions le moment où les Anglais et les Américains fouleraient à nouveau le sol de France...

» Ce fut un merveilleux coup de théâtre... et nous sommes redevables de nos succès en partie au soulèvement généralisé du maquis français et de la lutte qu'il a menée.

» Tout l'Empire, tout le Commonwealth aspirent depuis tous les jours à voir renaître une France puissante, indépendante et amicale.

C'est pourquoi j'ai insisté et j'insisterai toujours sur la nécessité qu'il y a à ce que la France participe à toutes les discussions concernant la frontière du Rhin et l'Allemagne...

L'offensive alliée se poursuit dans la région de Nimègue

En Italie, en Hongrie, dans les pays baltes les Allemands ne peuvent endiguer la poussée de leurs adversaires

Le développement de l'avantage aux Allemands, a dit: « Nous devons parler de la forteresse Alle-

saillant de Nimègue est méthodiquement exploité... et console de C'est déjà moins vaste que la retraite d'Arnheim, qui n'est forteresse Europe dont il avait

plein la bouche l'an passé... avant qu'un incident. (Au reste, la ligne Sigfried a été percée dans un nouvel endroit et que de la forteresse Prusse... Et von Ribbentrop pourra alors donner le bilan final du pacte tri-

partite dont il essayait, il y a 48 heures, de revigorer l'esprit à l'oc-

casation de son IV^e anniversaire.

Le général Dietmar, s'adressant

Woldeck... La radio russe, quant à elle, garde le silence.

Se on la presse neutre, des grèves auraient éclaté et des manifestations en faveur de la paix auraient eu lieu à Budapest. Mercredi, une réunion du Conseil des ministres a duré neuf heures. La radio hongroise aurait dit:

« L'ennemi combat sur notre territoire. La situation est grave. »

DANS LES BALKANS

EN ALBANIE, le débarquement se développe

Les troupes alliées débarquées en Albanie progressent méthodiquement et ont occupé une ville dans le sud de l'Albanie.

Sur le Danube, 5 sur 10 des ponts sont devenus inutilisables et les troupes allemandes ont tout les leurs retraiés coupés.

L'ACTIVITE AERIEENNE

Jeudi, en plein jour, plus de 1.000 bombardiers lourds ont continué à attaquer des objectifs industriels et des centres de communications et usines de carburants synthétiques à Magdebourg. Cassel et Mersebourg. 132 appareils ennemis ont été abattus depuis 3 par les Alliés.

Dans les Balkans les appareils alliés ont attaqué des concentrations de troupes allemandes en Yougoslavie, Grèce, etc.

L'ATTITUDE DE L'ESPAGNE

A la Chambre des Communes, M. Churchill a déclaré que le Consul général allemand a fermé ses portes, que 19 agents allemands ont été expulsés de Tanger et du Maroc espagnol, mais que 4 agents allemands circulent librement. Aussi le gouvernement anglais a-t-il fait clairement comprendre au gouvernement espagnol qu'il considère comme peu satisfaisante l'exécution partielle des engagements pris.

D'autre part, le gouvernement britannique fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher les nazis de trouver asile dans les pays neutres, mais alors que la plupart des Etats ont réagi, l'Espagne n'a toujours pas fait connaître son attitude vis-à-vis de ces réfugiés.

Le gérant : J. TERCQ

Imprimerie spéciale de « Corrèze Libre »

La nouvelle réglementation du marché de la viande

Les consommateurs doivent se faire inscrire chez les bouchers et charcutiers avant ce soir,

30 septembre

En raison des contingents de bétail qui vont être prochainement imposés à la Corrèze, au profit des centres déficitaires, et en vue du rationnement obligatoire de la viande sur le plan national, la réglementation du marché de la viande dans le cadre départemental était indispensable.

C'est pourquoi un arrêté préfectoral pris à la date du 26 courant prévoit:

Une nouvelle inscription des consommateurs chez les bouchers et charcutiers de leurs choix avant le 30 septembre et supprimer les achats directs de bétail par les commerçants à partir du 1^{er} octobre.

La ration mensuelle de viande n'est pas encore fixée mais elle sera notablement améliorée.

En application de ces décisions tous les consommateurs du département doivent, avant le 30 septembre, se faire inscrire:

Chez leur boucher au moyen du ticket n° 9 de septembre de la feuille semestrielle.

Chez le charcutier avec le ticket n° 5 de la même feuille.

Tous les bouchers ruraux collecteront ces tickets.

Sur les registres d'inscription des consommateurs de la catégorie J3 feront l'objet d'un paragraphe spécial.

Pour les travailleurs de force, les commerçants intéressés collecteront en outre pour ceux de première comme de deuxième catégorie, les tickets « Septembre inscription viande » de la feuille spéciale des tickets supplémentaires.

Pour les régimes, les bouchers devront établir par catégorie une liste des bénéficiaires mentionnant les noms des clients et la nature des régimes.

Pour les collectivités (hôtels, restaurants, établissements hospitaliers, collèges, pensionnats), elles établiront sur papier à entête une liste des employés et pensionnaires (J3 à part) avec, au verso, le nombre de tickets correspondants. Cette feuille sera remise aux boucher et charcutier approvisionnant l'établissement.

Les détaillants remettront les tickets par eux collectés aux GARV avant le 10 octobre. Les tickets J3 seront remis à part.

Si tout achat de viande direct est interdit aux commerçants après le 1^{er} octobre, il appartient toutefois à ceux-ci d'effectuer leurs derniers achats libres de manière que leurs magasins soient approvisionnés jusqu'au 5 octobre inclus.

Les boucheries et charcuteries resteront ouvertes tant qu'elles seront approvisionnées.

Les trains circulent à nouveau entre BRIVE et TULLE

Les trois ponts sur la Corrèze dangereusement avariés sont remis provisoirement en état, et les trains, de nouveau, relient les deux villes.

Si les ponts n° 1 et 4 n'ont pas nécessité de gros travaux, il n'en a pas été de même du pont n° 3, ce dernier, en effet, avait été coupé en deux par l'explosion et ses poutres principales pendaient lamentablement à trois mètres en contrebas de leurs appuis, défiant par leur position les lois de l'équilibre; la présence de la Corrèze, coulant au pied de la brèche compliquait sérieusement la réparation.

L'union du personnel de la S.N.C.F. et des entreprises chargées des travaux, l'ardeur sans pareille et la volonté farouche des ouvriers mettant un point d'honneur à la réalisation du rétablissement de la voie dans un délai très court, ont permis qu'en 14 jours, la première machine venant de Brive entra en gare d'Aumont.

Voici les horaires sur cette ligne:

Brive, départ ..	5.06	14.06
Tulle, arrivée ..	6.11	14.57
Tulle, départ ..	13.58	19.29
Brive, arrivée ..	14.48	20.27

Sur tous les fronts

SUR LE FRONT DE L'OUEST

EN HOLLANDE, les Alliés avancent dans le saillant de Nimègue

Après l'abandon de la région d'Arnheim mercredi, le général Eisenhower annonce que, pendant la journée de jeudi, les troupes alliées ont avancé au nord de Nimègue et dans tout le saillant. Les Allemands ont été chassés d'Ist. 2.000 hommes de la première division se sont retirés d'Arnheim. Ils ont dû laisser 1200 blessés sur le terrain.

Les deux ponts Nimègue et Graven, que les Alliés tiennent fermement, enjambent deux des trois bras du cours inférieur du Rhin.

EN ALLEMAGNE

la ligne Sigfried est percée à nouveau

Dans la journée d'hier, les troupes alliées ont opéré une nouvelle percée dans la ligne Sigfried, près de Ugen.

EN FRANCE, la marche sur Belfort s'accroît

Les troupes françaises ont réussi à percer la première ligne allemande de défense de la trouée de Belfort.

EN ITALIE, l'avance alliée se poursuit

Les troupes alliées sont maintenant à 30 km. seulement de Bologne et les Allemands évacuent leurs troupes du nord-ouest de Rimini.

La 5^e armée est entrée dans Castel del Rio, à 16 km. au nord de Firenze.

SUR LE FRONT DE L'EST

Dans les pays baltes

Les troupes soviétiques ont fait leur jonction avec les forces de la Baltique et la première île du golfe de Riga, Wormsi, a été occupée. Les Russes ont, du reste, atteint le golfe sur un large front et sont en vue de Riga.

EN POLOGNE

unification du commandement

Toutes les organisations de résistance polonaise viennent d'être placées sous un seul commandement.

EN HONGRIE

les Russes progressent et le peuple s'agit

La radio hongroise parlait hier d'une nouvelle pénétration en Hongrie par les Russes qui déjà, la veille, avaient occupé Mako et

L'ETAT DE SIEGE DANS LA REGION DE LIMOGES

L'état de siège a été proclamé sur le territoire de la région administrative de Limoges.

Les pouvoirs de police individuelle et collective ordinaires et exceptionnels définis par la loi et règlements en vigueur sur l'état de siège sont exercés par le Commissaire de la République de la Région de Limoges qui dispose du droit de requérir la force armée.

AUX REFUGIES

Les réfugiés sont informés que le gouvernement soucieux de leurs intérêts s'occupe dès à présent de leur retour dans leur pays d'origine.

Toutefois, l'état des transports et du ravitaillement ne permet pas, dans l'immédiat, un retour massif.

Il est demandé à chacun d'observer la plus grande discipline, de façon à ce que le retour de ces exilés se fasse dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

LE RECENSEMENT DES BIENS ALLEMANDS ET ITALIENS

En vertu d'une décision du Secrétaire général aux Finances, tout détenteur à un titre quelconque, tout gérant, gardien ou surveillant de biens meubles ou immeubles appartenant directement, indirectement ou par personne interposée, à des ressortissants allemands ou italiens, collectivités publiques ou sociétés de mêmes nationalités, toute personne, y compris les administrations ou services publics de tous ordres, ayant connaissance de biens leur appartenant ou détenus par eux, à un titre quelconque, doit en faire la déclaration, au directeur des Domaines du département de son domicile ou de sa résidence, pour permettre à ce chef de service de faire prendre immédiatement possession des biens par son administration.

Cette déclaration doit être soumise par lettre recommandée, avec avis de réception, le 10 octobre au plus tard.

Pour le département de la Corrèze, cette déclaration doit être adressée à la Direction des Domaines, 27, av. Victor-Hugo, à Tulle. Tél. 2.31.

UNE DECADE DE TABAC

POUR LA LIBERATION DE LA REGION

M. Pierre Boursicot, Commissaire de la République, a décidé d'accorder une décade supplémentaire de tabac, à l'occasion de la Libération de la Région de Limoges.

Cette décade sera perçue au fur et à mesure de l'arrivée des approvisionnements.

Elle sera constatée, sur la carte de tabac individuelle, par la perforation de la case numéro 3 du mois de septembre.

La proclamation de M. Chantelauze

(Suite de la 1^{re} page)

Les problèmes du ravitaillement seront étudiés et résolus de façon à obtenir pour notre département les denrées qui nous font défaut et en apportant notre contribution à l'alimentation des villes.

En ma qualité de maire d'une commune rurale, je sais que les agriculteurs sauront faire leur devoir. Il s'agit maintenant de nourrir les Français, et plus de fournir des denrées à l'envahisseur.

La remise en état de tous les moyens de communication et des transports sera poussée activement.

En ce qui concerne les salaires, de récentes dispositions prises pour la région, par M. le Commissaire de la République, ont apporté aux moyens d'existence des salariés une amélioration provisoire en l'attente des dispositions qui seront prises pour l'ensemble du pays par le Gouvernement de la République.

Les premiers résultats obtenus sont déjà tangibles mais il faut continuer nos efforts. Tous les Français les poursuivront et, comme dans la lutte pour la Libération, les Corrèziens seront en tête.

L'union de tous est nécessaire pour cette restauration de la Patrie. Aussi pour que nous puissions apporter cette contribution à l'œuvre qui nous est si chère, je vous demande de me faire confiance et je vous dis: soutenons de tout notre cœur le Gouvernement de la République et son glorieux chef, le général de Gaulle, qui nous conduit, vous le savez, vers une France libre, forte et grande.

VIVE LA REPUBLIQUE!

VIVE LA FRANCE!

LA CIRCULATION DES VEHICULES AUTOMOBILES

Tout véhicule actionné par un moteur quel que soit le type du véhicule ou l'agent moteur utilisé, ne peut être admis à circuler sur la voie publique que s'il est muni d'une autorisation de circulation.

Les demandes d'autorisations de circuler doivent être faites sur des imprimés spéciaux déposés dans les mairies. Elles seront complétées par l'avis du maire, de l'organisme compétent et transmises aux Ponts et Chaussées, à Tulle, service de la Circulation et du Roulage. Les anciens titres délivrés devront être transmis avec les nouvelles demandes.

LES PIECES DE NICKEL ET DE BRONZE D'ALUMINIUM ONT A NOUVEAU COURS

Le public est informé:

1^o Que les pièces de 0 fr. 10 en cupro-nickel et maillechort n'ont pas cessé d'avoir cours légal.

2^o Malgré les mesures de retrait dont elles ont fait l'objet en 1943, les pièces de 0 fr. 50, 1 fr. et de nouveau acceptées en paye 2 fr. en bronze d'aluminium sont maintenant par les Caisses publiques et peuvent circuler entre les particuliers.

3^o Les pièces du type « française » continuent à avoir cours; elles seront retirées lorsque les pièces à l'effigie de la République auront pu être frappées en quantité suffisante.

AUX OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE ET DE RESERVE

Les officiers et sous-officiers d'active et de réserve sont informés que les instructions en vue de leur recensement étant parvenues à la gendarmerie sont informés qu'ils peuvent se présenter à partir de vendredi matin, pour effectuer les formalités nécessaires.

AUX SECRETAIRES DE SYNDICATS

Les secrétaires des syndicats de la Corrèze sont priés de prendre bonne note de la nouvelle adresse provisoire de l'Union Départementale (U.D.), 44, av. Victor-Hugo à Tulle, où ils devront désormais adresser toute leur correspondance et notamment ceux d'entre eux qui ne l'ont encore fait, la déclaration de leur syndicat et leur adresse.

LA PROLONGATION DE VALIDITE DES BONS MATIERES

Le B. A. M. de la Corrèze informe tous les artisans que les bons monnaie-matière et les bons spécialisés à échéance au 30 septembre 1944 sont prorogés jusqu'au 31 décembre 1944.

Les ressortissants bonnetiers sont également informés que les titres de répartition périmés au 30 juillet 1944 et postérieurement sont valables jusqu'au 15 octobre 1944.

LES HEURES D'EMISSION DE RADIO-LIMOGES

7 h.: relais de Paris, concert et informations; 7 h. 45: émission locale; 8 h.: relais de Paris; 8 h. 45:

12 h.: relais de Paris; 12 h. 45: émission locale; 13 h. 30: relais de Paris.

14 h.: relais de Paris, informations; 16 h. 30: relais de la B.B.C., Londres.

19 h.: relais de Paris, informations; 19 h. 45: émission locale; 20 h. à 21 h.: émission locale; 21 h. à 22 h.: relais de Paris.

LA COLLECTE DES PAILLES ET FOURRAGES

Les personnes ou les collectivités bénéficiaires d'une attribution de foin ou de paille devront se présenter au maire de la commune qui leur aura été désignée par le Comité Central de Ravitaillement en Pailles et Fourrages de la Corrèze.

Les maires avertis au préalable par les soins du Comité Central de Ravitaillement en Pailles et Fourrages, devront indiquer aux bénéficiaires des bons de déblocage en foin ou paille les producteurs de leur commune qu'ils auront désignés pour fournir les quantités indiquées sur les bons. Les quantités livrées diminueront d'autant le contingent à fournir par chaque producteur et seront imputées jusqu'à due concurrence, sur l'imposition en fourrage faite à la commune, au titre de la campagne 1944-1945.

Les quantités de fourrages nécessaires aux besoins du Ravitaillement général seront réalisées par les soins des Commissions d'achat. Celles-ci se mettront en rapport avec les maires qui leur feront connaître les noms des livranciers qu'ils auront désignés et la quantité à fournir par chacun d'eux.

LES VINS SONT BLOQUES A LA PROPRIETE

Jusqu'à nouvel ordre, tous les vins de la récolte 1944 sont bloqués à la propriété, dans le département.

Le Directeur des Contributions Indirectes et le Directeur départemental du Ravitaillement général prendront toutes dispositions pour faire contrôler les déclarations de récoltes souscrites, déterminer les quantités commercialisables et en assurer la collecte.

LES LIVRAISONS DES GRAINES OLEAGINEUSES

Tous les producteurs qui détenaient encore des graines oléagineuses provenant de la campagne 1943 sont tenus de les livrer sans délai à l'organisme stockeur agréé le plus proche de leur domicile.

En ce qui concerne la livraison des graines de la campagne 1944 des instructions seront données ultérieurement.

JEAN SEGUREL AU MICRO DE RADIO-LIMOGES

Dimanche prochain, 1^{er} octobre, le sympathique accordéoniste corrézien Jean Ségurel, qui compte tant d'admirateurs dans notre région, sera à nouveau au micro de Radio-Limoges entre 20 h. 15 et 21 h.

Il y interprétera, en compagnie de ses partenaires, Mlle Deshayes et M. Roger Faure, une fantaisie de Mme Cougnoux ayant pour titre: « La Bergère de chez nous », émaillée de vieux airs du terroir et d'œuvres si typiquement colorées de Jean Ségurel.

POMMES A CIDRE

Sommes acheteurs toutes quantités; pouvons prendre sur place. Faire offres: Brasserie Allary, 5, rue d'Espagnac, Brive. Tél. 0.62.

A LA MAIRIE

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Lafue, trésorier-payeur général, maire.

La demande d'organisation d'un service de transports formulée par le Comité local a été suivie d'effet; un service de coordination fonctionne à la préfecture.

Les travaux de remise en état des écoles réquisitionnées sont en cours afin que la rentrée ait lieu le 2 octobre. Le nécessaire sera fait afin que les livres scolaires soient fournis aux écoliers dans les délais.

M. Clavillé, président du F. N., est désigné comme délégué du Conseil municipal au Comité de sécurité.

Mme Delesma est chargée de recueillir les demandes de secours qui pourront être formulées par les familles nécessiteuses atteintes par les événements de juin dernier.

2.600 stères de bois ont été réquisitionnés pour l'approvisionnement des habitants.

Après accord avec le directeur de la Manu, les ouvrières de cet établissement licenciées en août dernier pourront, après enquête sur leur situation de famille, recevoir une indemnité leur permettant d'attendre leur réembauchage.

Des moyens de transport vont être demandés pour que soit assuré plus régulièrement l'enlèvement des ordures et le service de propreté de la ville.

La Commission des Travaux publics est chargée de rechercher un nouvel emplacement pour la réinstallation du monument Tavé.

Des démarches ont été faites pour que des bons de galoches soient attribués à la mairie en quantité suffisante pour satisfaire les demandes formulées à l'occasion de la rentrée scolaire. De même des propositions ont été faites pour que soit réquisitionnée de l'étoffe pour la confection de tabliers.

ETAT CIVIL

Naissances. — Marie-France Mas, de Jean-Marcel, élect., et de Jacqueline Ruilhac, rue Souham; Gérard Luc, de Jean Antoine, dessinateur, et de René Vignal, rue Souham; Daniel et Bernadette Arfeuille, de René, cult., et d'Anne Petit, rue Souham; Daniel Neupont, d'Antoine, maçon, et de Marie Dumond, à Langlade; Brigitte Estrade, d'Henri, cult., et de Marie-Louise Dezier, à Peyrafort; André Bochuq, d'André, mécanicien, et d'Odile Aubert, rue Souham.

Publications. — Marcel Magnaud, chauffeur, rue Souham, et Jeanne Pépin, empl. de Cce, à St-Etienne.

Mariages. — Mathurin Lagier, boucher, rue de la Barussie, et Léone Thomas, usineuse, rue du Dr-Valette; Jacques Belrancourt, agent technique, rue de la Barrière, et Antoinette Ténèze, institutrice, rue du 4-Septembre.

Au Conseil Municipal

Mercredi soir le conseil municipal a tenu sa deuxième séance publique sous la présidence de notre jeune et sympathique maire M. Jean Labrunie.

Le débat attesta de l'incontestable activité de notre nouvelle municipalité qui a déjà obtenu d'importantes résultats et pris de fort importantes décisions.

Tout d'abord — on l'apprendra avec une légitime satisfaction — l'octroi sera définitivement supprimé à partir du 1^{er} octobre. Avec lui disparaîtront les derniers vestiges d'une administration désuète qui, malgré le tact de ses employés, prenait parfois une forme inquisitoriale et vexatoire. Les ressources que produisaient les droits d'octroi seront remplacées par une taxe de 0.70 % sur les ventes au détail.

Conséquence directe de cette suppression, les droits de place sur les marchés sont supprimés en ce qui concerne les agriculteurs amenant directement leurs produits sur le marché.

Une allocation exceptionnelle équivalente à un mois de salaire sera versée à tous les employés communaux.

Dans un rapport fort circonstancié, M. Granel a traité de la question du ravitaillement en lait qui s'est notablement amélioré depuis la Libération et voici quelques chiffres, qui parleront plus éloquemment que des mots: au 30 août on recevait 2.474 litres de lait contre 2.790 à la même date de 1943; au 5 septembre on a reçu 3.107 contre 2.580; au 10 septembre 3.739 contre 2.350; au 15 septembre 3.840 contre 2.250; au 23 septembre 4.488 contre 2.195.

En ce qui concerne le tabac, dès la semaine prochaine les ayants-droits toucheront deux décades de novembre plus la décade supplémentaire accordée à l'occasion de la Libération.

Enfin, nouvelle qui remplira tout le monde d'aise, une attribution de 8 litres de vin distribuée en 2 fois va avoir lieu incessamment.

D'autre part, la collecte de la Contribution volontaire et patriotique, à laquelle le maire avait fait allusion dans son discours inaugural est ouverte depuis aujourd'hui. Les souscriptions sont reçues dans un bureau spécial de l'Hôtel de Ville, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. sous la présidence d'un membre du conseil municipal. Un appel à la population va être adressé sur les murs de la ville.

En début de séance M. Jean Labrunie a tenu à déclarer que pour rendre tout leur prestige aux fonctions municipales, celles-ci seraient à nouveau entièrement gratuites.

30 KG. DE POMMES DE TERRE PAR PERSONNE VONT ETRE DISTRIBUEES

Les bonnes nouvelles — nous en avons eu assez de mauvaises — se succèdent. M. Labrousse, le sympathique directeur du bureau de la pomme de terre, nous a fait part hier, qu'avec le concours de la municipalité, on était arrivé à un ravitaillement rationnel de la ville et qu'il allait être incessamment procédé à une distribution de 30 kg. de pommes de terre par personne pour le 4^e trimestre 1944, dans les conditions qui seront fixées prochainement.

Les tickets actuellement valorisés seront périmés fin septembre.

LA RENTREE DES CLASSES AU COLLEGE DE JEUNES FILLES DE BRIVE

1^o Elèves devant subir un examen de passage: 15 octobre pour les internes; 16 octobre pour les externes (l'examen commencera à 9 h.).

2^o Elèves n'ayant pas à subir l'examen de passage: 17 octobre pour les internes; 18 octobre pour les externes.

3^o Classes primaires: 7^e, 8^e, 9^e, 10^e: 16 octobre.

Les heures seront communiquées ultérieurement.

Les diplômes d'études secondaires et complémentaires auront lieu le 23 octobre; le certificat d'études secondaires (ancien régime) les 19 et 20 octobre.

UNE CONFERENCE

DU PERE BERGOUNIOUX

Lundi prochain, 2 octobre, à 21 h., au Théâtre municipal, notre éminent ami, le Père Bergounioux, professeur à l'Institut Catholique de Toulouse, ex-aumônier régional du Maquis, parlera, sous les auspices du Cercle Duguet et du Comité chrétien d'Action civique, de « La position des chrétiens dans la cité nouvelle ». Entrée gratuite.

SERVICES DU DIMANCHE...

Pharmacie: Bruno, av. de Paris.
Médecin: Dr Revellat, 12, av. Alsace Lorraine.

...ET DU LUNDI MATIN

Pharmacie: Sermadières, av. de la Gare.

ETAT CIVIL

Naissances. — Bernadette Charton de Fos, de Fierre, chef d'exploitation des Eaux, et de Josette Papillon, av. Michel-Labrousse; Marie Rose Rivet, de Lucien et de Victorine Soulet, au Bouyt.

Publications. — René Marc, propriétaire-viticulteur, à Villeneuve-Bézières, et Eliane Delon, s. p., rue Ml Brune; Juda Zimmerman, fourreur, et Laja Zolne, couturière, av. Maillard; Léon Prouilhac, aspirant F.F.I. et Yvette Badar, s. p., rue David; Jean Raymond, Dr en médecine, av. du 11-Novembre, et M. Germaine Chetreaux, s. p., rue Paul-Bordier.

Mariages. — Armand Kubler, sergent F.F.I., et Simone Bourrote, empl. de Cce, rue Buffon; Pierre Pascoux, empl. S.N.C.F., et Marie Lissac, rue Louis-Lalue; Camille Martin, soldat F.F.I., et Gl Dalton.

Décès. — Anne Feuillade, Vve Farganel, 81 ans, av. Dr-Verhac; Frédéric Caminade, 86 ans, place de la Guierle.

ST-PRIVAT. — M. et Mme Molinier et leurs enfants remercient bien vivement tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie dans le deuil qui les a cruellement frappés en la personne de leur fils et frère aîné: le Dr Joseph MOLINIER, « médecin-capitaine F.F.I. Bernard », chef du service de santé en Corrèze, décédé le 21 août à l'hôpital de Sarraz.

La Révolution par la Loi

(Suite de la 1^{re} page)

la loi qui n'est pas une idole C'est cette loi que, dans son intangible et qui, œuvre hu-esprit dictatorial et de plate sermaine, est toujours perfectible; vitude, Vichy a trahi au profit la loi qui est l'expression mède de l'ennemi, cette loi que nous me de l'esprit républicain, puis-voulons voir revenir dans toute que celui-ci, par ses consulta-te sa plénitude, pour que la révolution se fasse dans l'ordre, dans l'ordre voulu par la Patrie!

C'est dans le respect de cette loi — qui fut celle de la France avant-hier et qui l'est redevenue aujourd'hui — que nous voulons voir punir les traîtres et se rassembler tous les Français dignes de ce nom sous le signe de l'union et de la Fraternité...

C'est à cette loi, que se réfère certainement Georges Bidault, à cette loi dont la République assure la légitimité; à cette loi sans cesse améliorable par l'esprit même du républicanisme

C'est sous le respect de cette loi qui veut qu'on aille sans cesse loi que s'est levée la Résistance, de l'avant sinon pour atteindre et c'est à elle qu'incombe aujourd'hui d'en assurer le triomphisme pour que s'accomplisse la Révolution!